

tiques, ses ouvriers ; qui satisfaisoit en apparence aux devoirs d'époux, de père, d'ami ; qui, d'accord avec le prêtre pour vous tromper, s'assujettissoit à quelques pratiques de religion et distribuoit quelques aumônes. Mais le cœur et l'âme de ces honnêtes gens vous étoient-ils bien connus ? Avez-vous pénétré dans l'intérieur de leurs maisons, et les circonstances ne vous éclaireront-elles pas enfin sur l'hypocrisie de leurs mœurs ? La patrie leur demandoit quelques sacrifices pécuniaires, le peuple vouloit qu'ils reconnussent sa souveraineté, et aussitôt ils jurèrent une haine éternelle aux amis de la révolution.... Mais on ose dire de tels ou tels : *C'étoient des républicains*. Ce blaspème déchire l'âme du patriote *observateur et sensible*..... Il ne s'agit pas d'être républicain par système, il faut l'être par caractère ; il faut renoncer à toute habitude, à tout commerce avec les ennemis de la révolution ; il faut que les mœurs du républicain annoncent son amour pour l'égalité. Mais arrêtons-nous. Nos frères de Paris nous donnent un exemple sublime qui, nous retraçant l'héroïsme des anciens Romains, électrisera les âmes les plus tièdes. Oui, la mort des traîtres sera bientôt un sujet de joie universelle. Nous dirons tous, après leur supplice :

« Rome est libre, il suffit ; rendons grâces aux Dieux. »

Ce journal laissa-t-il fléchir ces principes républicains ? d'Aumale fut-il accusé de n'être pas assez patriote ? Nous l'ignorons. Le fait est que, le 12 nivôse, an II, il fut arrêté et mis en prison. Le 13, la commission temporaire fit mettre les scellés sur son imprimerie et le journal fut interrompu.

Le même jour, d'Aumale écrivait :

LE PATRIOTE D'AUMALE,

A LA SOCIÉTÉ POPULAIRE DE COMMUNE-AFFRANCHIE, 13 NIVOSE, L'AN SECOND
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇOISE UNE ET INDIVISIBLE.

« FRÈRES ET AMIS,

« Combien les aristocrates doivent triompher ! Les patriotes persécutent les patriotes, et je suis, depuis hier soir, incarcéré par ordre de la Commission temporaire. Ce n'est pas pour invoquer mon élargissement que je vous écris ; ce seroit vous demander de faire des démarches pour moi, et un individu, quel qu'il soit, ne doit pas occuper toute l'attention d'une société populaire. Je me borne à vous demander acte de ce qui se passa lors de la séance où Duperret fit lecture de la trop fameuse pétition présentée par les Lyonnais à la barre de la Convention nationale. C'étoit le 6 nivôse, à la fin de cette lec